

# Mise à jour du budget de l'Agence pour 2023



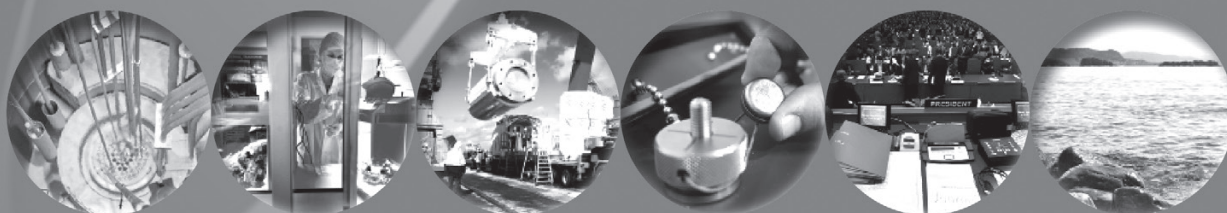
**IAEA**

Agence internationale de l'énergie atomique  
*L'atome pour la paix et le développement*

GC(66)/6

La version électronique du présent document se trouve sur le site web de l'AIEA :  
[www.iaea.org](http://www.iaea.org)

# Mise à jour du budget de l'Agence pour 2023



**IAEA**

Agence internationale de l'énergie atomique  
*L'atome pour la paix et le développement*

GC(66)/6

Imprimé par  
l'Agence internationale de l'énergie atomique  
Juillet 2022



## Table des matières

Avant-propos du Directeur général.....	iii
Vue d'ensemble des ressources totales pour 2023.....	v
1. Aperçu général.....	1
2. Aperçu général des aspects financiers.....	3
Ressources totales.....	5
Ressources du budget ordinaire opérationnel.....	5
Ressources du budget d'investissement.....	6
Autres considérations financières.....	7
Principaux chefs de dépense.....	7
Ajustement pour hausse des prix.....	7
Obligations liées à l'assurance maladie après la cessation de service.....	7
Monnaie du budget et taux de change.....	8
3. Besoins financiers par programme sectoriel.....	9
Tableau 1. Budget ordinaire par programme et programme sectoriel.....	11
Tableau 2. Budget ordinaire — État récapitulatif des recettes.....	12
4. Plan d'investissements majeurs pour 2023-2031 et Fonds pour les investissements majeurs pour 2023.....	13
Plan d'investissements majeurs.....	15
Investissements.....	15
Aperçu par programme sectoriel.....	16
Programme sectoriel 1 — Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires.....	16
Programme sectoriel 2 — Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement.....	17
Programme sectoriel 3 — Sûreté et sécurité nucléaires.....	17
Programme sectoriel 4 — Vérification nucléaire.....	18
Programme sectoriel 5 — Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration.....	19
Programme sectoriel 6 — Gestion de la coopération technique pour le développement.....	20
Annexe. Projets de résolution pour 2023.....	23
A. Ouverture de crédits au budget ordinaire pour 2023.....	26
B. Allocation de ressources au Fonds de coopération technique pour 2023.....	30
C. Fonds de roulement en 2023.....	30



## Avant-propos du Directeur général

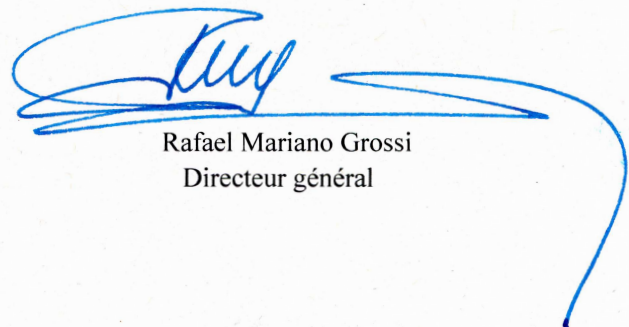
Dès le début de la pandémie, j'ai dit que l'Agence ne pouvait pas s'arrêter une minute et elle ne l'a pas fait. Les États Membres et le personnel de l'Agence se sont unis pour relever le défi posé par la pandémie. En s'adaptant rapidement aux situations nouvelles, l'Agence a pu poursuivre l'exécution de ses activités programmatiques.



En cours de route, l'Agence a ajouté de nombreuses réalisations à son actif. Elle a continué d'établir des conclusions relatives aux garanties avec la même efficacité, malgré les difficultés et les obstacles inédits rencontrés par ses inspecteurs. Elle a répondu rapidement aux demandes d'assistance d'urgence, qu'il s'agisse de lutter contre la pandémie de COVID-19, de faire face à l'explosion au Liban ou de combattre la maladie de la banane en Amérique latine, entre autres. Nos initiatives telles que l'Action intégrée contre les zoonoses (ZODIAC), la Technologie nucléaire au service de la lutte contre la pollution par le plastique (NUTEC Plastics), le Programme de bourses Marie Skłodowska-Curie (MSCFP), l'Initiative globale de création de capacités de l'AIEA pour les SNCC et les ANR (COMPASS) et ReNuAL2 ont permis de réaliser des progrès tangibles. L'Agence fournit une assistance au Japon en vue du rejet sûr et contrôlé de l'eau traitée entreposée sur le site de Fukushima, veillant à ce que les critères établis dans ses normes de sûreté soient respectés. Nos efforts visant à inscrire l'énergie nucléaire dans le débat plus large sur le changement climatique, compte tenu de sa capacité de contribuer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci, ont commencé à trouver un écho auprès des principaux acteurs mondiaux.

Conformément à ma position exprimée précédemment, la *Mise à jour du budget de l'Agence pour 2023* propose une croissance réelle nulle pour la mise en œuvre des programmes approuvés pour la deuxième année de l'exercice biennal 2022-2023. Plusieurs activités programmatiques importantes, prévues pour étendre les services de l'Agence aux États Membres, seront mises en œuvre grâce à des ressources autres que les crédits budgétaires du programme ordinaire et du programme de coopération technique. Je continuerai de m'efforcer d'accroître le nombre de nos donateurs en nouant de nouveaux partenariats.

L'Agence continuera de rechercher des gains d'efficacité durables pour offrir davantage de services aux États Membres sans leur imposer une charge excessive en termes de ressources. Transparence, déontologie, respect de la diversité, productivité accrue, discipline budgétaire et responsabilité continueront de guider nos pratiques de gestion.

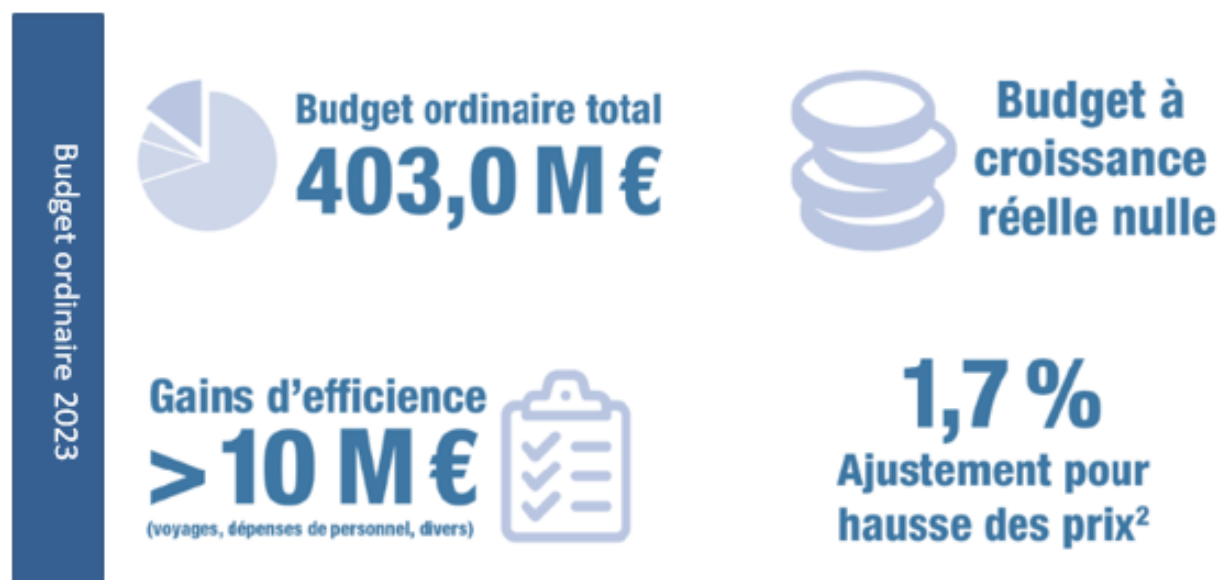
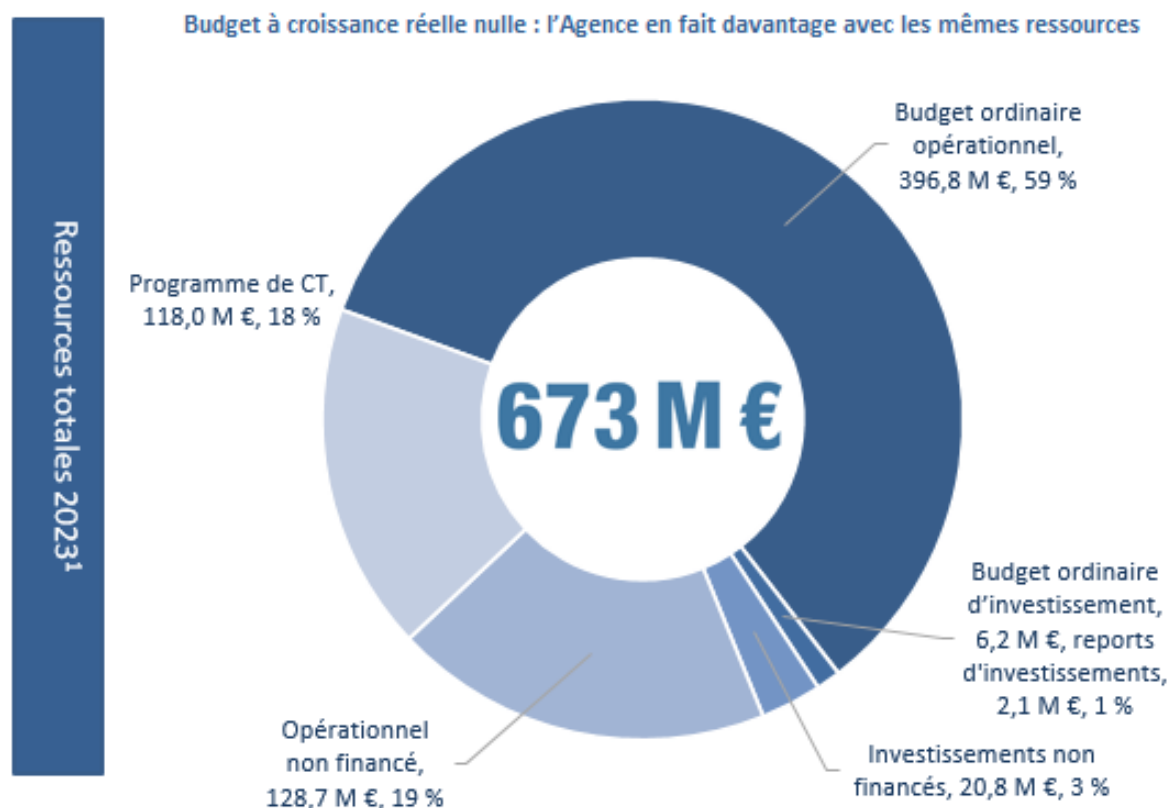


Rafael Mariano Grossi  
Directeur général





## Vue d'ensemble des ressources totales pour 2023



<sup>1</sup> Sauf indication contraire, tous les montants figurant dans le présent document sont exprimés en euros aux prix de 2023. Les montants ayant été arrondis, il se peut qu'en les additionnant on n'obtienne pas les sommes indiquées. Les ressources extrabudgétaires nécessaires au financement des activités actuellement non financées apparaissent dans la catégorie « Non financé(e)s » dans les graphiques et tableaux du présent document.

<sup>2</sup> Le niveau d'ajustement pour hausse des prix correspond à celui appliqué dans le contexte du *Programme et budget de l'Agence 2022-2023*.



---

## 1. Aperçu général

---



# Mise à jour du budget de l'Agence pour 2023

## Aperçu général

1. Le monde continue de subir les conséquences de la pandémie de COVID-19. L'Agence a pu s'adapter rapidement et efficacement à ce nouveau contexte et continuer de s'acquitter de son mandat, menant ses activités aussi normalement que possible.

2. Le programme de l'Agence pour l'exercice biennal 2022-2023 adopté par le Conseil des gouverneurs a été présenté à la Conférence générale en septembre 2021 dans le document intitulé *Programme et budget de l'Agence 2022-2023* (GC(65)/2). Ce document présentait notamment le projet de budget pour les années 2022 et 2023. Toutefois, tant que la budgétisation biennale n'aura pas été introduite<sup>3</sup>, le Conseil des gouverneurs est tenu, aux termes du Statut, de soumettre un projet de budget annuel à la Conférence générale pour approbation ; les estimations pour 2023 n'étaient donc que des prévisions préliminaires.

3. Conformément aux procédures adoptées pour la programmation biennale (document GOV/1999/23), le projet de budget portant sur la seconde année de l'exercice biennal est exposé dans le présent document. Celui-ci présente l'ajustement pour hausse des prix applicable à la seconde année du cycle et comporte divers projets de résolution, notamment sur l'ouverture de crédits.

4. Lors de l'élaboration de la *Mise à jour du budget de l'Agence pour 2023*, le Directeur général a examiné attentivement la proposition des coprésidents du Groupe de travail sur le budget ordinaire et les objectifs du Fonds de coopération technique pour 2022-2023<sup>4</sup>.

5. Le programme de l'Agence reste tel que présenté dans le *Programme et budget de l'Agence 2022-2023*.

Pour 2023, un budget ordinaire total de 403,0 millions d'euros est proposé, ce qui représente une augmentation globale de 6,7 millions d'euros (1,7 %) par rapport à 2022.

Le budget ordinaire opérationnel (396,8 millions d'euros, soit une hausse de 6,6 millions d'euros) et le budget ordinaire d'investissement (6,2 millions d'euros, soit une hausse de 0,1 million d'euros) proposés sont tous deux marqués par une croissance réelle nulle et prennent en compte l'ajustement pour hausse des prix de 1,7 %.

## Gains d'efficience

6. La *Mise à jour du budget de l'Agence pour 2023* tient pleinement compte du contexte dans lequel l'Agence mène ses activités, qui est décrit dans le *Programme et budget de l'Agence 2022-2023*.

7. Les recommandations formulées par les États Membres concernant le *Programme et budget de l'Agence 2020-2021*, exposées dans le document GOV/2019/25, ont aussi guidé l'élaboration de la *Mise à jour du budget de l'Agence pour 2023*, conduisant à des programmes plus efficaces grâce au renforcement de l'approche axée sur les résultats, à des gains d'efficience et à un personnel plus productif.

8. Comme dans le cadre du *Programme et budget de l'Agence 2022-2023*, la priorité du Directeur général a été que le Secrétariat continue d'assurer ses fonctions efficacement en gérant les ressources de manière judicieuse

<sup>3</sup> L'Agence a été informée par le gouvernement dépositaire qu'au 24 juin 2022, 61 États Membres sur 175 ont accepté l'amendement de l'article XIV.A du Statut. Les deux tiers des États Membres de l'Agence doivent l'accepter pour qu'il entre en vigueur.

<sup>4</sup> Résumée dans les documents GOV/2021/25 et GOV/OR.1583.

et productive, avec discipline et retenue. La recherche de gains d'efficacité durables — sans préjudice de l'efficacité — est donc restée le principal critère pour l'élaboration de la *Mise à jour du budget de l'Agence pour 2023*.

9. Ces gains d'efficacité permettent au Secrétariat de satisfaire la demande croissante émanant des États Membres tout en limitant la hausse du budget ordinaire.

Les économies et les gains d'efficacité de 10,7 millions d'euros par an qui ont été constatés et signalés dans le *Programme et budget de l'Agence 2022-2023* restent tout aussi réalisables pendant la seconde année du cycle biennal et les mesures correspondantes continueront d'être appliquées en 2023.

10. Par conséquent, les deux principaux domaines ciblés dans le *Programme et budget de l'Agence 2022-2023* en vue de la réalisation de gains d'efficacité durables sont restés au cœur de la *Mise à jour du budget de l'Agence pour 2023* :

- Ressources humaines — le Directeur général a fixé un plafond pour les ressources humaines, tant du point de vue financier qu'en termes d'équivalent temps plein (ETP)<sup>5</sup> ;
- Voyages — un objectif de gain d'efficacité par la priorisation a été fixé concernant les voyages, l'idée étant de recourir de plus en plus aux méthodes de collaboration virtuelle sans compromettre la qualité de la mise en œuvre des programmes.

11. Comme pour le *Programme et budget de l'Agence 2022-2023*, les consignes du Directeur général énoncées ci-dessous sont restées d'application pour l'élaboration de la *Mise à jour du budget de l'Agence pour 2023* :

- plafonner à 75 % la composante ressources humaines du budget ordinaire opérationnel total pour l'exercice biennal 2022-2023 en vue de mettre fin à la hausse des dernières années. Cela représentait une réduction de la partie ressources humaines du budget ordinaire opérationnel, qui passe de 76 % dans le budget approuvé pour 2021 à 75 % pour 2022 et 2023 ;
- encourager la poursuite de la diminution du nombre total d'ETP dans la catégorie des services généraux ;
- chercher à supprimer 10 % des postes en ETP qui devraient devenir vacants (pour cause de rotation, de départ à la retraite ou de cessation de service) au cours de l'exercice biennal 2022-2023.

12. Les mesures susmentionnées ont permis une diminution nette de 29,6 ETP pour l'exercice biennal 2022-2023 par rapport au budget approuvé pour 2021.

<sup>5</sup> L'équivalent temps plein (ETP) est une mesure du volume prévu de ressources humaines consacrées à la mise en œuvre des activités spécifiques des programmes de l'Agence, un ETP correspondant à un travailleur à plein temps.

---

## 2. Aperçu général des aspects financiers

---





## Ressources totales

13. Les ressources de l'Agence se composent du budget ordinaire, des ressources extrabudgétaires et des ressources allouées au programme de coopération technique. Pour 2023, leur montant total s'élève à 672,6 millions d'euros aux prix de 2023, compte tenu des activités non financées pour lesquelles des ressources extrabudgétaires seront recherchées.

Vue d'ensemble des ressources totales pour 2023  
(en millions d'euros)

Source de financement	2023
Budget ordinaire opérationnel	396,8
Budget ordinaire d'investissement	6,2
Reports d'investissements	2,1
Opérationnel non financé	128,7
Investissements non financés	20,8
Programme de CT	118,0
<b>TOTAL</b>	<b>672,6</b>

14. Le budget ordinaire comprend une composante opérationnelle et une composante d'investissement destinée à financer les investissements majeurs dans les infrastructures, conformément au Plan d'investissements majeurs (PIM). Le projet de budget ordinaire est divisé en six programmes sectoriels (PS1 à PS6), conformément à la structure du programme de travail de l'Agence.

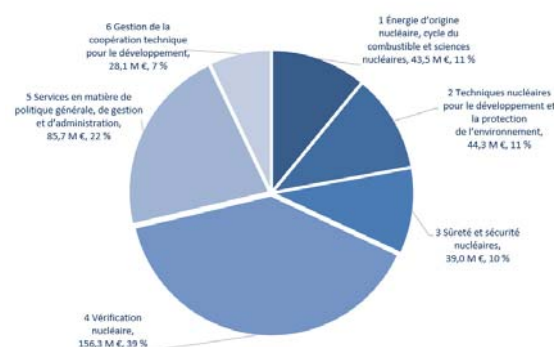
15. L'Agence reste tributaire des ressources extrabudgétaires pour l'exécution de certaines activités pour lesquelles aucun financement n'est prévu dans le budget ordinaire. Comme indiqué dans le *Programme et budget de l'Agence 2022-2023*, les ressources extrabudgétaires nécessaires au financement de ces activités en 2023 s'élèvent à 128,7 millions d'euros pour la composante opérationnelle et à 20,8 millions d'euros pour la composante

d'investissement. Ces activités apparaissent dans la catégorie « Activités non financées » dans les tableaux relatifs au budget du présent document.

16. En ce qui concerne le programme de coopération technique, un montant de 118,0 millions d'euros devrait être disponible en 2023 : 87,0 millions d'euros destinés au financement des projets de base, 1,0 million d'euros au titre des coûts de participation nationaux et 30,0 millions d'euros de ressources extrabudgétaires destinées au programme proprement dit.

## Ressources du budget ordinaire opérationnel

17. Le graphique et le tableau ci-dessous présentent la composition du budget ordinaire opérationnel.



Budget ordinaire opérationnel pour 2023  
(en millions d'euros)

Programme sectoriel	2023
1 Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	43,5
2 Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	44,3
3 Sécurité et sécurité nucléaires	39,0
4 Vérification nucléaire	156,3
5 Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	85,7
6 Gestion de la coopération technique pour le développement	28,1
<b>TOTAL</b>	<b>396,8</b>

## Ressources du budget d'investissement

18. Les ressources destinées aux investissements en 2023 ont été allouées en fonction des priorités continues de l'Agence en la matière, des efforts étant consentis en parallèle pour réduire au minimum la croissance générale du budget ordinaire. Il est proposé de maintenir les crédits alloués au Fonds pour les investissements majeurs (FIM) au niveau établi dans le *Programme et budget de l'Agence 2022-2023* afin de financer les investissements d'infrastructure importants prévus dans le PIM. Il est également proposé que sur ces crédits, qui s'élèvent à 8,3 millions d'euros pour 2023 (après ajustement pour hausse des prix), 6,2 millions d'euros proviennent du budget ordinaire d'investissement, mis en recouvrement auprès des États Membres, et 2,1 millions d'euros soient prélevés sur les reports d'investissement correspondant aux soldes non utilisés des crédits qui avaient été ouverts au budget ordinaire opérationnel d'années précédentes et transférés au FIM.

19. Le tableau ci-dessous décrit le Fonds pour les investissements majeurs pour 2023.

Fonds pour les investissements majeurs pour 2023  
(en millions d'euros)

Projet d'investissement	2023
ReNuAL 2	1,6
Renforcement de la sûreté radiologique grâce à une dosimétrie efficiente et moderne (RADSED)	0,3
Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX	1,0
Provision pour des investissements en infrastructure de TI et en sécurité de l'information	2,9
Infrastructure et installations communes de Seibersdorf	0,9
Fonds d'investissement pour les services de gestion des bâtiments	1,6
<b>Total</b>	<b>8,3</b>
<b>Financement</b>	
Par les contributions des États Membres	6,2
Par les reports d'investissements	2,1
<b>Total</b>	<b>8,3</b>

## Autres considérations financières

### Principaux chefs de dépense

20. Les principaux chefs de dépense comprennent les dépenses de personnel des catégories G et P (298,8 millions d'euros aux prix de 2023, soit 75 % du budget ordinaire opérationnel pour 2023), les dépenses de voyage (16,3 millions d'euros, soit 4 %), les coûts liés au matériel et aux avoirs incorporels (14,9 millions d'euros, soit 4 %), les frais liés à la gestion des bâtiments et à la sécurité (20,2 millions d'euros, soit 5 %) et d'autres coûts directs (46,7 millions d'euros, soit 12 %).

### Ajustement pour hausse des prix

21. L'ajustement pour hausse des prix appliqué en 2023 est de 1,7 %. Ce pourcentage est fixé sur la base de l'indice des prix à la consommation harmonisé prévu pour la zone euro en 2023, qui est présenté dans le rapport de la Banque centrale européenne sur l'enquête menée auprès des prévisionnistes professionnels pour le quatrième trimestre, publié en octobre 2021<sup>6</sup>. Il est également en accord avec l'évolution à long terme, d'une année à l'autre, de cet indice, telle que présentée dans le rapport de la Banque centrale européenne sur l'enquête menée auprès des prévisionnistes professionnels pour le quatrième trimestre, publié en octobre 2020<sup>6</sup>, dont il a été tenu compte dans le cadre du *Programme et budget de l'Agence 2022-2023*.

### Obligations liées à l'assurance maladie après la cessation de service

22. L'Agence s'acquitte de ses obligations de financement de l'assurance maladie des anciens fonctionnaires en puisant dans le budget ordinaire selon le principe d'un financement par répartition. Elle ne met actuellement pas de fonds de côté pour couvrir ces obligations financières à long terme, qui représentent un

montant de 320 millions d'euros (au 31 décembre 2021)<sup>7</sup>. Le financement des obligations vis-à-vis des anciens fonctionnaires est un problème auquel sont confrontés la majorité des organismes des Nations Unies, et la plupart d'entre eux ont constitué des réserves. Une recommandation du vérificateur extérieur des comptes de l'Agence tendant à ce que soit envisagée la mise en place d'une stratégie de financement à long terme de l'assurance maladie après la cessation de service (ASHI) a été formulée pour la première fois en 2013 et réitérée dans les rapports du vérificateur extérieur de 2014, 2016 et 2017.

23. À la demande des États Membres, le Secrétariat a, dans le document GOV/INF/2022/5, fait le point sur l'ASHI dans le système des Nations Unies et sur les mesures envisagées par le Secrétariat pour maîtriser les coûts et trouver une solution au problème des charges non financées. Conscient que le financement de l'ASHI devra s'accompagner d'une maîtrise des dépenses, tenant compte des expériences d'autres organismes du système des Nations Unies ainsi que des propositions antérieures de l'AIEA, et n'ignorant rien du contexte économique actuel, le Directeur général étudie les moyens susceptibles d'ouvrir la voie à un règlement du problème que constitue le passif au titre de l'ASHI grâce à des mesures d'économies et à la création d'un fonds sans qu'il faille solliciter des ressources supplémentaires auprès des États Membres. Un mécanisme de financement devrait être proposé pour examen aux États Membres en 2022.

<sup>6</sup> Disponible en anglais à l'adresse suivante : [https://www.ecb.europa.eu/stats/ecb\\_surveys/survey\\_of\\_professional\\_forecasters/html/index.en.html](https://www.ecb.europa.eu/stats/ecb_surveys/survey_of_professional_forecasters/html/index.en.html).

<sup>7</sup> Comme indiqué dans les *États financiers de l'Agence pour 2021* (document GC(66)/3).

### **Monnaie du budget et taux de change**

24. La monnaie fonctionnelle de l'Agence est l'euro. Comme par le passé, le projet de budget ordinaire a été établi en euros, sur la base d'un taux de change budgétaire de 1 dollar É.-U. pour 1 euro. Tous les tableaux et graphiques du présent document sont établis en euros sur la base de ce taux de change budgétaire. L'Agence détermine les contributions des États Membres en euros et en dollars des États-Unis conformément au barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale et à l'obligation de fractionner les contributions dans ces deux monnaies. Environ 88 % des dépenses de l'Agence sont effectuées en euros. Ce système mixte de calcul protège l'Agence en cas de fluctuations entre l'euro et le dollar des États-Unis. Le Secrétariat suit l'évolution de la proportion des monnaies de décaissement et fera rapport aux États Membres si nécessaire.

---

### 3. Besoins financiers par programme sectoriel

---



Tableau 1. Budget ordinaire par programme et programme sectoriel

Programme/Programme sectoriel	Budget 2022	Prévisions pour 2023 aux prix de 2022	Variation par rapport à 2022		Ajustement pour hausse des prix	Prévisions pour 2023 aux prix de 2023
			EUR	%		
<b>1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires</b>						
Gestion et coordination globales et activités communes	3 484 097	3 507 986	23 889	0,7 %	1,7 %	3 567 622
Énergie d'origine nucléaire	9 528 906	9 528 907	0	0,0 %	1,7 %	9 690 898
Cycle du combustible nucléaire et gestion des déchets	9 540 390	9 542 745	2 355	0,0 %	1,7 %	9 704 972
Création de capacités et connaissances nucléaires pour un développement énergétique durable	10 978 838	10 955 285	( 23 553)	-0,2 %	1,7 %	11 141 525
Sciences nucléaires	9 258 348	9 255 656	( 2 691)	0,0 %	1,7 %	9 413 002
<b>Programme sectoriel 1</b>	<b>42 790 579</b>	<b>42 790 579</b>	<b>-</b>	<b>0,0 %</b>	<b>1,7 %</b>	<b>43 518 019</b>
<b>2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement</b>						
Gestion et coordination globales et activités communes	8 923 139	8 923 166	27	0,0 %	1,7 %	9 074 860
Alimentation et agriculture	12 161 632	12 161 632	-	0,0 %	1,7 %	12 368 380
Santé humaine	9 099 476	9 099 478	2	0,0 %	1,7 %	9 254 169
Ressources en eau	3 877 856	3 877 858	1	0,0 %	1,7 %	3 943 781
Environnement marin	4 871 178	4 871 179	0	0,0 %	1,7 %	4 953 989
Radiochimie et technologie des rayonnements	4 582 024	4 581 994	( 30)	0,0 %	1,7 %	4 659 888
<b>Programme sectoriel 2</b>	<b>43 515 306</b>	<b>43 515 306</b>	<b>-</b>	<b>0,0 %</b>	<b>1,7 %</b>	<b>44 255 066</b>
<b>3. Sûreté et sécurité nucléaires</b>						
Gestion et coordination globales et activités communes	4 133 419	4 089 355	( 44 063)	-1,1 %	1,7 %	4 158 874
Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence	4 621 628	4 616 894	( 4 734)	-0,1 %	1,7 %	4 695 381
Sûreté des installations nucléaires	11 093 052	11 060 110	( 32 941)	-0,3 %	1,7 %	11 248 132
Sûreté radiologique et sûreté du transport	7 921 421	7 935 531	14 110	0,2 %	1,7 %	8 070 435
Gestion des déchets radioactifs et sûreté de l'environnement	3 997 006	3 978 499	( 18 506)	-0,5 %	1,7 %	4 046 134
Sécurité nucléaire	6 556 689	6 642 823	86 135	1,3 %	1,7 %	6 755 751
<b>Programme sectoriel 3</b>	<b>38 323 213</b>	<b>38 323 213</b>	<b>-</b>	<b>0,0 %</b>	<b>1,7 %</b>	<b>38 974 708</b>
<b>4. Vérification nucléaire</b>						
Gestion et coordination globales et activités communes	14 780 452	14 647 855	( 132 598)	-0,9 %	1,7 %	14 896 868
Application des garanties	135 775 821	135 916 603	140 782	0,1 %	1,7 %	138 227 186
Autres activités de vérification	3 100 992	3 092 807	( 8 185)	-0,3 %	1,7 %	3 145 385
<b>Programme sectoriel 4</b>	<b>153 657 265</b>	<b>153 657 265</b>	<b>-</b>	<b>0,0 %</b>	<b>1,7 %</b>	<b>156 269 439</b>
<b>5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration</b>						
Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	84 287 568	84 287 568	-	0,0 %	1,7 %	85 720 457
<b>Programme sectoriel 5</b>	<b>84 287 568</b>	<b>84 287 568</b>	<b>-</b>	<b>0,0 %</b>	<b>1,7 %</b>	<b>85 720 457</b>
<b>6. Gestion de la coopération technique pour le développement</b>						
Gestion de la coopération technique pour le développement	27 620 821	27 620 821	-	0,0 %	1,7 %	28 090 375
<b>Programme sectoriel 6</b>	<b>27 620 821</b>	<b>27 620 821</b>	<b>-</b>	<b>0,0 %</b>	<b>1,7 %</b>	<b>28 090 375</b>
<b>Budget ordinaire opérationnel</b>	<b>390 194 752</b>	<b>390 194 752</b>	<b>-</b>	<b>0,0 %</b>	<b>1,7 %</b>	<b>396 828 064</b>
<b>Besoins de financement pour les investissements majeurs</b>						
<b>Budget ordinaire d'investissement</b>	<b>6 102 000</b>	<b>6 102 000</b>	<b>-</b>	<b>0,0 %</b>	<b>1,7 %</b>	<b>6 205 734</b>
<b>Total – Programmes de l'Agence</b>	<b>396 296 752</b>	<b>396 296 752</b>	<b>-</b>	<b>0,0 %</b>	<b>1,7 %</b>	<b>403 033 798</b>
Travaux remboursables pour d'autres organismes	3 128 370	3 128 370	-	0,0 %	1,7 %	3 181 552
<b>Total – Budget ordinaire</b>	<b>399 425 122</b>	<b>399 425 122</b>	<b>-</b>	<b>0,0 %</b>	<b>1,7 %</b>	<b>406 215 350</b>
Moins recettes diverses	3 363 370	3 363 370	-	0,0 %	1,7 %	3 416 552
<b>Contributions des États Membres</b>	<b>396 061 752</b>	<b>396 061 752</b>	<b>-</b>	<b>0,0 %</b>	<b>1,7 %</b>	<b>402 798 798</b>

**Tableau 2. Budget ordinaire — État récapitulatif des recettes**

	Budget 2022	Prévisions pour 2023 aux prix de 2022	Variation 2023 par rapport à 2022	Prévisions pour 2023 aux prix de 2023
Budget ordinaire opérationnel <sup>a</sup>	389 959 752	389 959 752	-	396 593 064
Budget ordinaire d'investissement	6 102 000	6 102 000	-	6 205 734
<b>Contributions des États Membres</b>	<b>396 061 752</b>	<b>396 061 752</b>	<b>-</b>	<b>402 798 798</b>
<b>Recettes diverses</b>				
<b>Travaux remboursables pour d'autres organismes</b>				
Services d'impression	387 942	387 942	-	394 537
Services médicaux	876 441	876 441	-	891 341
Revue « Nuclear Fusion »	396 672	396 672	-	403 415
Publications de l'Agence – Autres	42 034	42 034	-	42 748
Recettes des laboratoires	223 740	223 740	-	227 544
Montants remboursables en vertu d'accords de garanties	1 201 541	1 201 541	-	1 221 967
<b>Total partiel – Travaux remboursables pour d'autres organismes</b>	<b>3 128 370</b>	<b>3 128 370</b>	<b>-</b>	<b>3 181 552</b>
<b>Autres recettes diverses</b>				
Remises sur les voyages	135 000	135 000	-	135 000
Revenus de placements et intérêts	100 000	100 000	-	100 000
<b>Total partiel – Autres recettes diverses</b>	<b>235 000</b>	<b>235 000</b>	<b>-</b>	<b>235 000</b>
<b>Total – Recettes diverses</b>	<b>3 363 370</b>	<b>3 363 370</b>	<b>-</b>	<b>3 416 552</b>
<b>Total – Recettes du budget ordinaire</b>	<b>399 425 122</b>	<b>399 425 122</b>	<b>-</b>	<b>406 215 350</b>

<sup>a</sup> N'inclut pas les estimations au titre des autres recettes diverses.



---

4. Plan d'investissements majeurs pour 2023-2031  
et  
Fonds pour les investissements majeurs pour 2023

---



## Plan d'investissements majeurs

25. Le PIM présenté ci-après comprend les projets d'investissements majeurs de l'Agence pour la période allant de 2023 à 2031. Mis à jour chaque année, il résulte de la nécessité pour l'Agence de maintenir une infrastructure appropriée, à jour et fonctionnelle. Le tableau 10 en donne une vue d'ensemble, avec des projections annuelles.

26. Pour 2023, les ressources nécessaires aux investissements majeurs s'élèvent à 29,0 millions d'euros, répartis comme indiqué dans le tableau suivant.

Programme sectoriel/Élément d'investissement majeur (en millions d'euros)	2023
<b>1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires</b>	
Mise à niveau des systèmes intégrés de gestion des informations	0,3
Mise en place d'un accélérateur de faisceaux d'ions à Seibersdorf	0,8
<b>Programme sectoriel 1</b>	<b>1,1</b>
<b>2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement</b>	
ReNuAL 2	9,3
<b>Programme sectoriel 2</b>	<b>9,3</b>
<b>3. Sûreté et sécurité nucléaires</b>	
Renforcement de la sûreté radiologique grâce à une dosimétrie efficiente et moderne (RADSED)	0,4
Services techniques en sûreté radiologique	0,3
<b>Programme sectoriel 3</b>	<b>0,6</b>
<b>4. Vérification nucléaire</b>	
Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX	3,1
Gestion intégrée du cycle de vie des actifs des garanties (ILSA)	3,0
<b>Programme sectoriel 4</b>	<b>6,1</b>
<b>5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration</b>	
Provision pour des investissements en infrastructure de TI et en sécurité de l'information	7,1
Infrastructure et installations communes de Seibersdorf	1,8
Fonds d'investissement pour les services de gestion des bâtiments	1,6
<b>Programme sectoriel 5</b>	<b>10,5</b>
<b>6. Gestion de la coopération technique pour le développement</b>	
Mise à niveau du cadre de gestion du cycle du programme de coopération technique de l'IAEA	1,4
<b>Programme sectoriel 6</b>	<b>1,4</b>
<b>Total – Plan d'investissements majeurs</b>	<b>29,0</b>

27. Le FIM est un fonds de réserve créé en vertu de l'article 4.06 du Règlement financier (INFCIRC/8/Rev.4) pour répondre aux principaux besoins d'infrastructure de l'Agence énoncés dans le PIM. Il permet de financer des investissements nécessaires qui autrement pourraient être sans cesse reportés ou nécessiter des augmentations importantes des contributions

annuelles des États Membres. Le Conseil des gouverneurs l'examine dans le cadre du processus d'approbation du programme et budget établi.

28. Conformément au *Programme et budget de l'Agence 2010-2011* (document GC(53)/5), le FIM est financé par l'intégralité des crédits alloués à la partie investissements du budget ordinaire, les soldes non utilisés du budget ordinaire opérationnel des années précédentes, le cas échéant, et toute autre source que le Conseil des gouverneurs pourrait déterminer.

29. Depuis que le FIM a été créé en 2009<sup>8</sup>, les soldes non utilisés des crédits ouverts au budget ordinaire opérationnel des années précédentes lui ont été transférés et ont été consignés dans les états financiers respectifs, conformément à l'article 7.02 b) 4) du Règlement financier (INFCIRC/8/Rev.4). Les soldes non utilisés du budget ordinaire opérationnel pour 2020-2021 lui seront transférés de la même façon.

### Investissements

30. Comme pour le budget de 2022, il est proposé de financer 2,1 millions d'euros du budget ordinaire d'investissement pour 2023 au moyen des soldes non utilisés du budget ordinaire opérationnel des années antérieures précédemment transférés au FIM et 6,2 millions d'euros au moyen des contributions régulières.

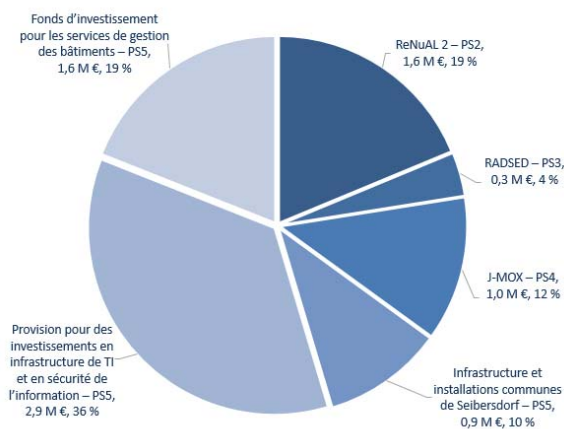
31. Ce total de 8,3 millions d'euros inscrits au FIM (6,2 millions d'euros provenant du budget ordinaire d'investissement et 2,1 millions d'euros des reports d'investissements) sera réparti entre les projets suivants :

- Rénovation des laboratoires des applications nucléaires (ReNuAL 2) — programme sectoriel 2 — 1,6 million d'euros ;
- Renforcement de la sûreté radiologique grâce à une dosimétrie efficiente et moderne (RADSED) — programme sectoriel 3 — 0,3 million d'euros ;
- Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX —

<sup>8</sup> Voir les documents GOV/2009/1 et GOV/2009/52/Rev.1.

programme sectoriel 4 — 1,0 million d'euros ;

- Provision pour des investissements en infrastructure de TI et en sécurité de l'information — programme sectoriel 5 — 2,9 millions d'euros ;
- Infrastructure et installations communes de Seibersdorf — programme sectoriel 5 — 0,9 million d'euros ;
- Fonds d'investissement pour les services de gestion des bâtiments — programme sectoriel 5 — 1,6 million d'euros.



32. Bien que le présent document concerne le PIM pour la période 2023-2031, il est à noter qu'une part importante des investissements proposés pour 2022 n'est pas encore financée. Actuellement, il reste à dégager 22,4 millions d'euros pour les investissements de 2022 et 20,8 millions d'euros pour ceux de 2023. On espère que ces besoins seront couverts grâce à des contributions extrabudgétaires. Les investissements prévus en 2022 et en 2023 qui ne sont pas financés sont présentés dans le tableau 12.

### Aperçu par programme sectoriel

33. On trouvera dans le *Programme et budget de l'Agence 2022-2023* (document GC(65)/2) un aperçu par programme des investissements majeurs inscrits dans le PIM pour 2023-2031. Les paragraphes ci-après présentent de manière synthétique les ressources financières nécessaires pour 2023 aux prix de 2023 ainsi que des informations actualisées sur les projets. Mis à part l'ajustement pour hausse des prix de

2023, il n'est pas proposé de modifier le financement par rapport au *Programme et budget de l'Agence 2022-2023*.

### Programme sectoriel 1 — Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires

#### Mise à niveau des systèmes intégrés de gestion des informations

34. Le programme sectoriel 1 sous-tend un ensemble de systèmes d'information qui permettent de collecter et de diffuser en temps utile des données, des informations et des connaissances nucléaires validées et solidement fondées sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Toutefois, ces systèmes arrivent en fin de cycle de vie et doivent être actualisés afin que l'intégrité des informations soit assurée et que les États Membres puissent continuer d'y accéder. Ce projet vise à actualiser et à sécuriser ces systèmes d'information et à en assurer la continuité.

35. Les investissements nécessaires au projet pour 2023, soit 0,3 million d'euros, ne sont pas financés à l'heure actuelle.



#### Mise en place d'un accélérateur de faisceaux d'ions à Seibersdorf

36. Le Laboratoire des sciences et de l'instrumentation nucléaires à Seibersdorf (Autriche) appuie le renforcement des capacités dans les États Membres en favorisant l'utilisation efficace et le développement de l'instrumentation nucléaire et de techniques de spectroscopie nucléaire dans diverses applications pacifiques grâce à la recherche adaptative, à des services d'analyse et à des activités de formation. L'objectif de ce projet est d'étendre la capacité du laboratoire en mettant en place un accélérateur de faisceaux d'ions

comportant plusieurs lignes de faisceaux pour les techniques d'analyse par faisceaux d'ions et une ligne de faisceaux consacrée à la production de neutrons.

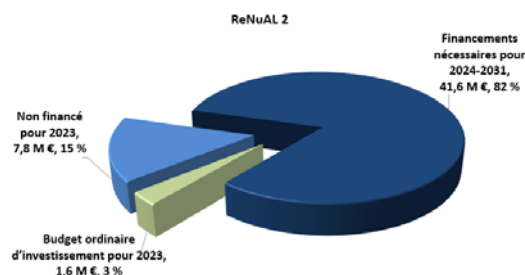
37. Les investissements nécessaires au projet pour 2023, soit 0,8 million d'euros, ne sont pas financés à l'heure actuelle.



### Programme sectoriel 2 — Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement

#### Rénovation des laboratoires des applications nucléaires (ReNuAL 2)

38. Dans la continuation du projet ReNuAL/ReNuAL+, la phase ReNuAL 2 permettra d'achever la modernisation des laboratoires des applications nucléaires à Seibersdorf et de réaliser l'ambition de disposer de laboratoires capables de répondre aux besoins actuels et nouveaux. Les trois principaux éléments de cette phase sont : 1) la construction d'un nouveau bâtiment (provisoirement appelé FML) qui abritera le Laboratoire des sciences et de l'instrumentation nucléaires, le Laboratoire de l'environnement terrestre et Laboratoire de la sélection des plantes et de la phytogénétique ; 2) la rénovation du Laboratoire de dosimétrie de l'Agence à son emplacement actuel, adjacent au nouvel accélérateur linéaire ; et 3) le remplacement des serres vieillissantes des laboratoires, en particulier celles utilisées pour les travaux importants de l'Agence sur la résilience climatique et la gestion des ressources environnementales.



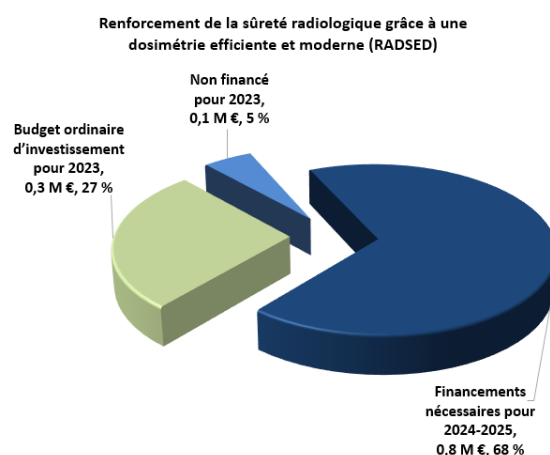
39. Les ressources nécessaires au projet pour 2023 sont estimées à 9,3 millions d'euros, dont 1,6 million d'euros sera couvert par le budget ordinaire d'investissement.

### Programme sectoriel 3 — Sûreté et sécurité nucléaires

#### Renforcement de la sûreté radiologique grâce à une dosimétrie efficiente et moderne (RADSED)

40. Ce projet vise à permettre la mise en œuvre de techniques et de méthodes d'évaluation de la dose avancées en vue d'assurer la fourniture de services techniques en sûreté radiologique du plus haut niveau pouvant raisonnablement être atteint.

41. Les ressources nécessaires au projet pour 2023 s'élèvent à 0,4 million d'euros, dont 0,3 million d'euros sera couvert par le budget ordinaire d'investissement.

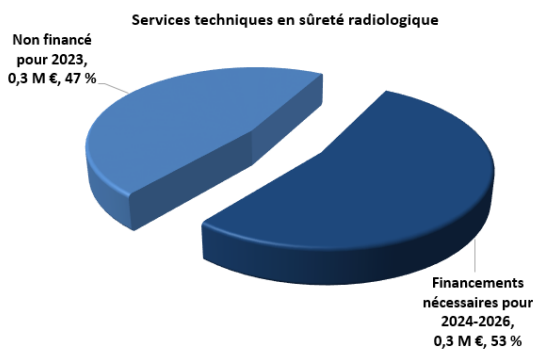


#### Services techniques en sûreté radiologique

42. Au titre du programme sectoriel 3, la Division de la sûreté radiologique et de la sûreté du transport et des déchets fournit un appui direct aux cadres et aux responsables de la radioprotection de l'Agence pour les aider à respecter leurs obligations réglementaires de

contrôler et d'évaluer les doses reçues par le personnel et les participants aux activités parrainées par l'Agence dans le monde. Ce contrôle doit être effectué de manière courante ainsi que dans les situations d'urgence. Le projet devrait améliorer la planification du remplacement du matériel utilisé pour les services de contrôle radiologique et de radioprotection en permettant de prévoir le remplacement en temps voulu des appareils essentiels de grande valeur avant que ceux-ci arrivent à la fin de leur durée de vie utile, tombent en panne ou cessent d'être opérationnels. Il prévoit également un programme de matériel de secours, conformément à la norme ISO/IEC 17025.

43. Les investissements nécessaires au projet pour 2023, estimés à 0,3 million d'euros, ne sont pas financés à l'heure actuelle.



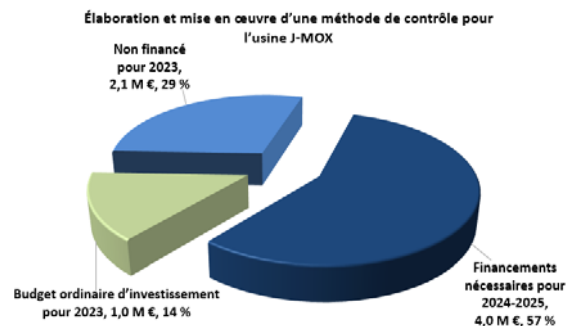
#### Programme sectoriel 4 — Vérification nucléaire

##### Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX

44. Japan Nuclear Fuel Limited construit actuellement une grande usine de fabrication de combustible à mélange d'oxydes d'uranium et de plutonium destiné aux réacteurs à eau ordinaire sur son site de Rokkasho-mura. La construction a débuté en 2010 et, d'après les dernières informations officielles, l'exploitation devrait commencer d'ici fin 2022. Bien que cette échéance reste incertaine, il est nécessaire de concevoir, de fabriquer, de tester et d'installer du matériel et des logiciels de sorte que tous les systèmes des garanties soient prêts à être utilisés dès la mise en service de l'installation. Les plans de ce projet incluent notamment le financement par le FIM du matériel et des logiciels essentiels

nécessaires à l'application des garanties dans cette usine.

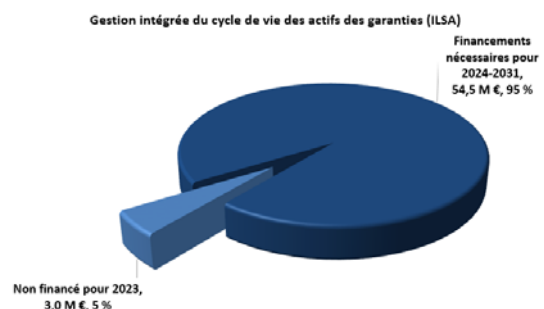
45. Les ressources nécessaires au projet pour 2023 s'élèvent à 3,1 millions d'euros, dont 1,0 million d'euros sera couvert par le budget ordinaire d'investissement.



##### Gestion intégrée du cycle de vie des actifs des garanties (ILSA)

46. Ce projet vise à perfectionner le système de gestion des actifs des garanties existant, notamment les politiques générales, la gouvernance, les stratégies, les processus, les pratiques et les moyens (p. ex. outils technologiques, données, matériel, équipements et ressources humaines) appliqués pour gérer les actifs tout au long de leur cycle de vie. Il établit également l'approche de la gestion des garanties en vue de la mise en place, du maintien et de l'amélioration continue du système de gestion des actifs des garanties. Un solide système de gestion des actifs des garanties crée les conditions propices à un examen complet efficace de tous les actifs des garanties, lequel permet la planification et la priorisation des besoins en actifs relatifs aux garanties.

47. Les investissements nécessaires au projet pour 2023, soit 3,0 millions d'euros, ne sont pas financés à l'heure actuelle.

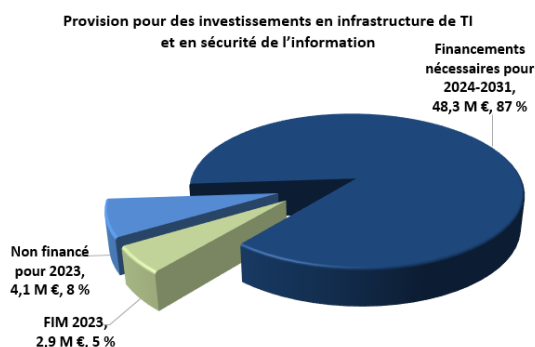


## Programme sectoriel 5 — Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration

### Provision pour des investissements en infrastructure de TI et en sécurité de l'information

48. Ce projet couvre les coûts associés au maintien d'une infrastructure et de services de technologies de l'information et de la communication modernes assuré par l'achat de matériel, de logiciels et de services en nuage ou par abonnement. Il porte notamment sur le remplacement de l'infrastructure liée au réseau, les télécommunications, le traitement des données, le centre de données et les applications, l'infrastructure de relèvement après une catastrophe, les mises à niveau des systèmes d'appui communs et un nouveau cadre d'intégration des données.

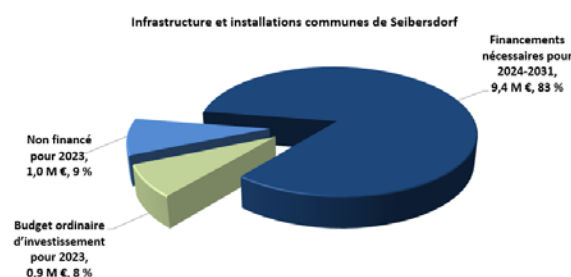
49. Les ressources nécessaires au projet pour 2023 s'élèvent à 7,1 millions d'euros ; 0,9 million d'euros est couvert par le budget ordinaire d'investissement et 2,1 millions d'euros par des reports d'investissements tandis qu'un montant de 4,1 millions d'euros reste non financé.



### Infrastructure et installations communes de Seibersdorf

50. L'objectif de ce projet est de faire en sorte que l'Agence puisse assurer les investissements en cours et prévus concernant les laboratoires et les biens à Seibersdorf et d'appuyer ainsi l'exécution des programmes pertinents. Ce besoin résulte des investissements en infrastructure réalisés à Seibersdorf, notamment l'expansion des laboratoires, et de la complexité croissante de l'infrastructure du site.

51. Le projet couvre les investissements dans l'infrastructure et les coûts liés au déclassement des infrastructures anciennes et des bâtiments et constructions obsolètes ou peu sûrs ainsi qu'au remplacement du matériel non spécifique aux laboratoires. Il couvre également les investissements continus dans l'infrastructure de sécurité physique, notamment la modernisation, le renouvellement et l'intégration des systèmes de sécurité physique existants.

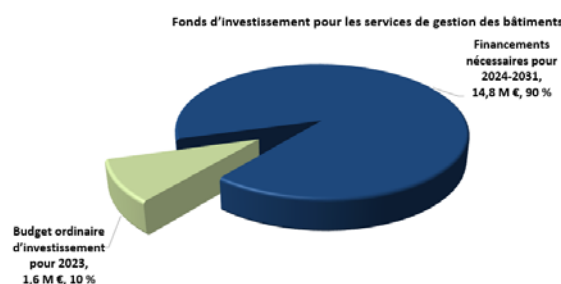


52. Les ressources financières nécessaires au projet pour 2023 s'élèvent à 1,8 million d'euros, dont 0,9 million d'euros est couvert par le budget ordinaire d'investissement.

### Fonds d'investissement pour les services de gestion des bâtiments

53. Ce projet représente la contribution de l'Agence au Fonds pour le financement des réparations et remplacements importants, un fonds commun destiné à couvrir les dépenses convenues pour les réparations et remplacements importants des bâtiments et des installations, y compris les installations techniques, au Centre international de Vienne. Les contributions régulières annuelles au fonds sont versées à parts égales par la République d'Autriche et les organisations sises au Centre.

54. Les ressources financières nécessaires au projet pour 2023, plafonnées à 1,6 million d'euros, seront financées par le budget ordinaire d'investissement.



## Programme sectoriel 6 — Gestion de la coopération technique pour le développement

### Mise à niveau du cadre de gestion du cycle du programme de coopération technique de l'AIEA

55. Le processus de planification, de conception et d'examen du programme de CT est régi par le cadre de gestion du cycle de programme (CGCP). Celui-ci permet aux utilisateurs d'élaborer et de gérer le programme de CT, de la formulation des programmes-cadres nationaux et la soumission de concepts et de descriptifs de projet à l'approbation et la supervision des projets et du programme.

56. La plateforme du CGCP repose sur une technologie dépassée et doit être remise à niveau.

57. Cette remise à niveau est prévue pour la période 2022-2025, sous réserve que les fonds nécessaires soient disponibles, à temps pour le cycle de coopération technique 2026-2027. Les activités liées au projet se poursuivraient en 2025 en vue de l'achèvement complet du projet prévu.

58. Les investissements nécessaires au projet pour 2023, estimés à 1,4 million d'euros, ne sont pas financés à l'heure actuelle.

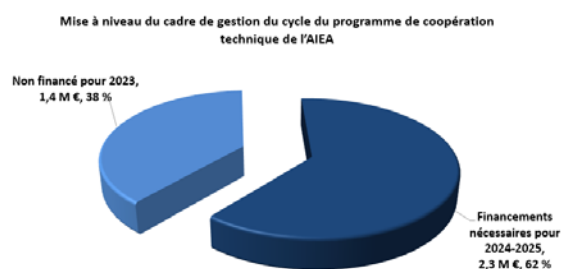




Tableau 10. Plan d'investissements majeurs 2023-2031

Programme sectoriel/Élément d'investissement majeur	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total
<b>1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires</b>										
Mise à niveau des systèmes intégrés de gestion des informations	310 287	-	-	-	651 602	1 241 147	692 974	393 030	165 486	3 454 525
Mise en place d'un accélérateur de faisceaux d'ions à Seibersdorf	775 717	1 489 376	1 716 920	527 487	206 858	-	-	-	-	4 716 358
<b>Programme sectoriel 1</b>	<b>1 086 003</b>	<b>1 489 376</b>	<b>1 716 920</b>	<b>527 487</b>	<b>858 460</b>	<b>1 241 147</b>	<b>692 974</b>	<b>393 030</b>	<b>165 486</b>	<b>8 170 883</b>
<b>2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement</b>										
ReNuAL 2	9 336 633	5 430 017	5 171 445	5 171 445	5 171 445	5 171 445	5 171 445	5 171 445	5 171 445	50 966 765
Services d'étalonnage et de vérification du Laboratoire de dosimétrie (Seibersdorf)	-	206 858	-	-	258 572	310 287	3 102 867	206 858	-	4 085 442
<b>Programme sectoriel 2</b>	<b>9 336 633</b>	<b>5 636 875</b>	<b>5 171 445</b>	<b>5 171 445</b>	<b>5 430 017</b>	<b>5 481 732</b>	<b>8 274 312</b>	<b>5 378 303</b>	<b>5 171 445</b>	<b>55 052 206</b>
<b>3. Sûreté et sécurité nucléaires</b>										
Renforcement de la sûreté radiologique grâce à une dosimétrie efficiente et moderne (RADSED)	368 963	394 871	379 076	-	-	-	-	-	-	1 142 910
Services techniques en sûreté radiologique	268 915	-	-	308 218	-	-	-	-	-	577 133
<b>Programme sectoriel 3</b>	<b>637 878</b>	<b>394 871</b>	<b>379 076</b>	<b>308 218</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 720 043</b>
<b>4. Vérification nucléaire</b>										
Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX	3 102 867	2 068 578	1 965 149	-	-	-	-	-	-	7 136 594
Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour l'usine d'encapsulation et le dépôt géologique de combustible usé	-	167 555	548 173	1 556 547	1 556 547	1 207 288	-	-	-	5 036 110
Gestion intégrée du cycle de vie des actifs des garanties (ILSA)	2 953 929	3 293 693	4 147 395	4 263 236	5 395 575	6 647 272	8 451 382	9 881 494	12 388 714	57 422 691
<b>Programme sectoriel 4</b>	<b>6 056 796</b>	<b>5 529 826</b>	<b>6 660 718</b>	<b>5 819 783</b>	<b>6 952 122</b>	<b>7 854 560</b>	<b>8 451 382</b>	<b>9 881 494</b>	<b>12 388 714</b>	<b>69 595 395</b>
<b>5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration</b>										
Provision pour des investissements en infrastructure de TI et en sécurité de l'information	7 095 223	4 716 358	8 801 799	4 768 072	5 388 646	5 647 218	6 526 364	6 940 079	5 492 075	55 375 833
Infrastructure et installations communes de Seibersdorf	1 835 863	1 344 576	1 189 432	1 137 718	1 137 718	1 137 718	1 137 718	1 137 718	1 137 718	11 196 178
Fonds d'investissement pour les services de gestion des bâtiments	1 572 119	1 631 137	1 690 853	1 752 753	1 816 920	1 883 435	1 952 386	2 023 861	2 097 952	16 421 415
<b>Programme sectoriel 5</b>	<b>10 503 205</b>	<b>7 692 070</b>	<b>11 682 084</b>	<b>7 658 543</b>	<b>8 343 284</b>	<b>8 668 371</b>	<b>9 616 467</b>	<b>10 101 658</b>	<b>8 727 744</b>	<b>82 993 426</b>
<b>6. Gestion de la coopération technique pour le développement</b>										
Mise à niveau du cadre de gestion du cycle du programme de coopération technique de l'AIEA	1 412 585	1 692 186	600 791	-	-	-	-	-	-	3 705 562
<b>Programme sectoriel 6</b>	<b>1 412 585</b>	<b>1 692 186</b>	<b>600 791</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 705 562</b>
<b>Total – Plan d'investissements majeurs</b>	<b>29 033 101</b>	<b>22 435 204</b>	<b>26 211 034</b>	<b>19 485 476</b>	<b>21 583 883</b>	<b>23 245 810</b>	<b>27 035 135</b>	<b>25 754 484</b>	<b>26 453 389</b>	<b>221 237 516</b>

Tableau 11. Détails du budget ordinaire d'investissement 2023

Programme sectoriel/Élément d'investissement majeur	Budget 2022	Prévisions pour 2023 aux prix de 2022	Prévisions pour 2023 aux prix de 2023
<b>2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement</b>			
ReNuAL 2	1 525 500	1 525 500	1 551 433
<b>Programme sectoriel 2</b>	<b>1 525 500</b>	<b>1 525 500</b>	<b>1 551 433</b>
<b>3. Sûreté et sécurité nucléaires</b>			
Renforcement de la sûreté radiologique grâce à une dosimétrie efficiente et moderne (RADSED)	305 100	305 100	310 287
<b>Programme sectoriel 3</b>	<b>305 100</b>	<b>305 100</b>	<b>310 287</b>
<b>4. Vérification nucléaire</b>			
Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX	1 017 000	1 017 000	1 034 289
<b>Programme sectoriel 4</b>	<b>1 017 000</b>	<b>1 017 000</b>	<b>1 034 289</b>
<b>5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration</b>			
Provision pour des investissements en infrastructure de TI et en sécurité de l'information	2 959 470	2 898 450	2 947 724
Infrastructure et installations communes de Seibersdorf	844 110	844 110	858 460
Fonds d'investissement pour les services de gestion des bâtiments	1 484 820	1 545 840	1 572 119
<b>Programme sectoriel 5</b>	<b>5 288 400</b>	<b>5 288 400</b>	<b>5 378 303</b>
<b>Fonds pour les investissements majeurs</b>	<b>8 136 000</b>	<b>8 136 000</b>	<b>8 274 312</b>
<b>Reports d'investissements</b>	<b>(2 034 000)</b>	<b>(2 034 000)</b>	<b>(2 068 578)</b>
<b>Budget ordinaire d'investissement</b>	<b>6 102 000</b>	<b>6 102 000</b>	<b>6 205 734</b>

59. Le tableau 12 présente les investissements nécessaires pour 2022 et 2023 qui ne seront pas financés par le FIM. Les États Membres devraient en principe promettre des contributions extrabudgétaires pour couvrir ces besoins.

**Tableau 12. Investissements non financés pour 2022-2023**

Programme sectoriel/Élément d'investissement majeur	2022	2023
<b>1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires</b>		
Mise à niveau des systèmes intégrés de gestion des informations	864 450	310 287
Mise en place d'un accélérateur de faisceaux d'ions à Seibersdorf	50 850	775 717
<b>Programme sectoriel 1</b>	<b>915 300</b>	<b>1 086 003</b>
<b>2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement</b>		
ReNuAL 2	7 655 063	7 785 199
<b>Programme sectoriel 2</b>	<b>7 655 063</b>	<b>7 785 199</b>
<b>3. Sûreté et sécurité nucléaires</b>		
Renforcement de la sûreté radiologique grâce à une dosimétrie efficiente et moderne (RADSED)	150 880	58 676
Services techniques en sûreté radiologique	-	268 915
<b>Programme sectoriel 3</b>	<b>150 880</b>	<b>327 591</b>
<b>4. Vérification nucléaire</b>		
Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX	2 034 000	2 068 578
Gestion intégrée du cycle de vie des actifs des garanties (ILSA)	3 255 315	2 953 929
<b>Programme sectoriel 4</b>	<b>5 289 315</b>	<b>5 022 507</b>
<b>5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration</b>		
Provision pour des investissements en infrastructure de TI et en sécurité de l'information	5 847 750	4 147 499
Infrastructure et installations communes de Seibersdorf	1 627 200	977 403
Fonds d'investissement pour les services de gestion des bâtiments	3 769	-
<b>Programme sectoriel 5</b>	<b>7 478 719</b>	<b>5 124 902</b>
<b>6. Gestion de la coopération technique pour le développement</b>		
Mise à niveau du cadre de gestion du cycle du programme de coopération technique de l'AIEA	907 724	1 412 585
<b>Programme sectoriel 6</b>	<b>907 724</b>	<b>1 412 585</b>
<b>Total – Investissements non financés</b>	<b>22 397 001</b>	<b>20 758 789</b>

---

Annexe. Projets de résolution pour 2023

---



60. La présente section contient les projets de résolution pour 2023, qui portent sur l'ouverture de crédits au budget ordinaire pour 2023, l'allocation de ressources au Fonds de coopération technique (FCT) pour 2023 et le Fonds de roulement en 2023.

#### **A. Budget ordinaire**

61. Les ouvertures de crédits au budget ordinaire de 2023 sont présentées en deux parties : l'une pour le budget ordinaire opérationnel (paragraphe 1 et 2 de la résolution A), l'autre pour le budget ordinaire d'investissement (paragraphe 3 à 5 de la résolution A). Les dépenses correspondant à ces crédits seront comptabilisées séparément, de sorte que les crédits ouverts au budget ordinaire opérationnel ne seront pas utilisés pour les investissements majeurs et vice-versa. Le montant total des crédits ouverts au budget ordinaire d'investissement sera viré au Fonds pour les investissements majeurs.

62. La résolution sur l'ouverture de crédits au budget ordinaire comporte une formule d'ajustement qui permet de tenir compte des variations de change pendant l'année. Les contributions des États Membres seront calculées selon le barème fixé par la Conférence générale en septembre 2022.

#### **B. Programme de coopération technique**

63. Les activités de coopération technique de l'Agence sont financées par le FCT et des contributions extrabudgétaires. Le FCT est principalement alimenté par des contributions volontaires, pour lesquelles un objectif est recommandé chaque année par le Conseil des gouverneurs, et par les coûts de participation nationaux recouverts auprès des États Membres bénéficiaires. L'objectif pour les contributions volontaires au FCT recommandé par le Conseil des gouverneurs pour 2023 est de 92 600 000 euros.

64. Les ressources prévues pour le programme de coopération technique pour 2023 s'élèvent à 118 044 000 euros et se décomposent comme suit : 87 044 000 euros pour le financement des projets de base, 1 000 000 euros pour les coûts de participation nationaux (à ajouter aux ressources destinées aux projets de base) et 30 000 000 euros pour la mise en œuvre des activités extrabudgétaires.

65. Ces montants ne constituent ni un objectif ni une limite en ce qui concerne les ressources et ne préjugent en aucune façon du programme de coopération technique pour 2023.

#### **C. Fonds de roulement**

66. À sa 65<sup>e</sup> session ordinaire, la Conférence générale a approuvé le maintien du Fonds de roulement à 15 210 000 euros en 2022. Aucun changement n'est proposé pour 2023, mais il faut garder à l'esprit que les besoins mensuels moyens du budget ordinaire dépassent le montant du Fonds de roulement, ce qui constitue un risque important pour l'Agence.

## A. OUVERTURE DE CRÉDITS AU BUDGET ORDINAIRE POUR 2023

### La Conférence générale,

Acceptant les recommandations du Conseil des gouverneurs relatives au budget ordinaire de l'Agence pour 2023<sup>1</sup>,

1. Décide, pour couvrir les dépenses au titre du budget ordinaire opérationnel de l'Agence en 2023, d'ouvrir des crédits d'un montant de 400 009 616 €, sur la base d'un taux de change de 1 \$ É.-U. pour 1 €, se répartissant de la façon suivante<sup>2</sup> :

	€
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	43 518 019
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	44 255 066
3. Sûreté et sécurité nucléaires	38 974 708
4. Vérification nucléaire	156 269 439
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	85 720 457
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	28 090 375
Total partiel – Programmes sectoriels	<hr/> 396 828 064
7. Travaux remboursables pour d'autres organismes	3 181 552
<b>TOTAL</b>	<hr/> <b>400 009 616</b> <hr/>

les montants inscrits aux chapitres budgétaires devant être ajustés par application de la formule d'ajustement présentée à l'appendice A.1 pour tenir compte des variations de change pendant l'année ;

2. Décide que les crédits ouverts au paragraphe 1 seront financés, après déduction :

- des recettes correspondant aux travaux remboursables pour d'autres organismes (chapitre 7) ; et
- d'autres recettes diverses d'un montant de 235 000 € ;

par les contributions des États Membres s'élevant, au taux de change de 1 \$ É.-U. pour 1 €, à 396 593 064 € (340 984 693 € plus 55 608 371 \$ É.-U.), calculées selon le barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale dans la résolution GC(66)/RES/ ;

<sup>1</sup> Document GC(66)/6.

<sup>2</sup> Les chapitres budgétaires 1 à 6 correspondent aux programmes sectoriels de l'Agence.

3. Décide, pour couvrir les dépenses au titre du budget ordinaire d'investissement de l'Agence en 2023, d'ouvrir des crédits d'un montant de 6 205 734 € sur la base d'un taux de change de 1 \$ É.-U. pour 1 €, se répartissant de la façon suivante<sup>3</sup> :

	€
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	-
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	1 551 433
3. Sûreté et sécurité nucléaires	310 287
4. Vérification nucléaire	1 034 289
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	3 309 725
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	-
<b>TOTAL</b>	<u>6 205 734</u>

les montants inscrits aux chapitres budgétaires devant être ajustés par application de la formule d'ajustement présentée à l'appendice A.2 pour tenir compte des variations de change pendant l'année ;

4. Décide que les crédits ouverts au paragraphe 3 seront financés par les contributions régulières des États Membres s'élevant, au taux de change de 1 \$ É.-U. pour 1 €, à 6 205 734 € (6 138 815 € plus 66 919 \$ É.-U.), calculées selon le barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale dans la résolution GC(66)/RES/ ;

5. Autorise le virement de la partie investissement du budget ordinaire au Fonds pour les investissements majeurs ; et

6. Autorise le Directeur général :

- a. à engager des dépenses supérieures aux crédits ouverts au budget ordinaire de 2023, à condition que la rémunération du personnel intéressé et tous les autres coûts soient entièrement couverts au moyen du produit des ventes, de recettes provenant de travaux effectués pour des États Membres ou des organisations internationales, de subventions pour travaux de recherche, de contributions spéciales ou d'autres fonds ne provenant pas du budget ordinaire de 2023 ; et
- b. à virer des crédits entre les divers chapitres budgétaires figurant aux paragraphes 1 et 3 avec l'approbation du Conseil des gouverneurs.

<sup>3</sup> Voir la note 2.

## APPENDICE

### A.1. CRÉDITS POUR LE BUDGET ORDINAIRE OPÉRATIONNEL EN 2023

#### FORMULE D'AJUSTEMENT EN EUROS

	€	\$ É.-U.
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	37 008 437 + (	6 509 582 /R)
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	39 327 630 + (	4 927 436 /R)
3. Sûreté et sécurité nucléaires	31 906 331 + (	7 068 377 /R)
4. Vérification nucléaire	132 110 104 + (	24 159 335 /R)
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	76 866 478 + (	8 853 979 /R)
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	24 000 713 + (	4 089 662 /R)
Total partiel – Programmes sectoriels	341 219 693 + (	55 608 371 /R)
7. Travaux remboursables pour d'autres organismes	3 181 552 + (	- /R)
TOTAL	344 401 245 + (	55 608 371 /R)

**Note :** R est le taux de change moyen dollar/euro qui sera effectivement appliqué par l'ONU en 2023.



## APPENDICE

### A.2. CRÉDITS POUR LE BUDGET ORDINAIRE D'INVESTISSEMENT EN 2023

#### FORMULE D'AJUSTEMENT EN EUROS

	€	\$ É.-U.
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	- + (	- /R)
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	1 484 514 + (	66 919 /R)
3. Sûreté et sécurité nucléaires	310 287 + (	- /R)
4. Vérification nucléaire	1 034 289 + (	- /R)
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	3 309 725 + (	- /R)
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	- + (	- /R)
TOTAL	6 138 815 + (	66 919 /R)

**Note :** R est le taux de change moyen dollar/euro qui sera effectivement appliqué par l'ONU en 2023.

## **B. ALLOCATION DE RESSOURCES AU FONDS DE COOPÉRATION TECHNIQUE POUR 2023**

### La Conférence générale,

- a) Notant la décision prise par le Conseil des gouverneurs en juin 2021 de recommander un objectif de 92 600 000 € pour les contributions volontaires au Fonds de coopération technique de l'Agence pour 2023, et
  - b) Acceptant la recommandation ci-dessus du Conseil,
1. Décide qu'en 2023 l'objectif pour les contributions volontaires au Fonds de coopération technique sera de 92 600 000 € ;
  2. Alloue, en euros, un montant de 92 600 000 € pour le programme de coopération technique de l'Agence de 2023 ; et
  3. Prie instamment tous les États Membres de verser des contributions volontaires pour 2023 conformément aux dispositions de l'article XIV.F du Statut, du paragraphe 2 de sa résolution GC(V)/RES/100 telle qu'amendée par la résolution GC(XV)/RES/286, ou du paragraphe 3 de la première de ces deux résolutions, selon les cas.

## **C. FONDS DE ROULEMENT EN 2023**

### La Conférence générale,

Acceptant les recommandations du Conseil des gouverneurs relatives au Fonds de roulement de l'Agence en 2023,

1. Approuve un montant de 15 210 000 € pour le Fonds de roulement de l'Agence en 2023 ;
2. Décide qu'en 2023 le Fonds sera alimenté, administré et utilisé conformément aux dispositions pertinentes du Règlement financier de l'Agence<sup>4</sup> ;
3. Autorise le Directeur général à prélever sur le Fonds de roulement des avances, dont le montant ne devra à aucun moment dépasser 500 000 €, en vue de financer à titre temporaire des projets ou des activités approuvés par le Conseil des gouverneurs pour lesquels aucun crédit n'a été ouvert au budget ordinaire ; et
4. Invite le Directeur général à soumettre au Conseil des gouverneurs un état des avances qu'il aura prélevées en vertu des pouvoirs qui lui sont donnés au paragraphe 3 ci-dessus.

<sup>4</sup> Document INFCIRC/8/Rev.4.





Imprimé par  
l'Agence internationale de l'énergie atomique  
Juillet 2022